

Séminaire régional RADAR¹ - Démarches alimentaires territoriales en Auvergne-Rhône-Alpes
**Agir à l'échelle territoriale pour lutter contre la précarité alimentaire
et favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité**

DRAAF - DREETS² - Cap Rural
Saint-Chamond - 15/09/2022

Capitalisation de la table ronde

« Quels rôles pour les territoires engagés dans des démarches alimentaires afin d'améliorer l'accès à une alimentation de qualité pour les publics en situation de précarité alimentaire ? »

Modération : **Mohammed Chahid**, consultant, MATI Cabinet Conseil

Intervenants :

- **Camille Perrin**, conseillère municipale déléguée à la résilience alimentaire, commune de Dieulefit (Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux)
- **Clémentine Vanlaer**, chargée de mission Stratégie Alimentaire, Saint-Flour Communauté
- **Jérémy Camus**, vice-président Agriculture, alimentation et résilience du territoire, Métropole du Grand Lyon
- **Marion Luce**, chargée de développement territorial durable et cheffe de projet alimentaire, Département de la Drôme
- **Françoise Valette**, chargée de projets et développement territorial, PAT du Roannais

¹ Réseau des Acteurs des Démarches Alimentaires en Région Auvergne-Rhône-Alpes

² Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Avec un appui de l'Union européenne³, la lutte contre la précarité alimentaire en France est depuis plus de trente-cinq ans, une action partagée entre l'État et les grandes têtes de réseau associatives⁴. Cette politique publique qui se poursuit est essentiellement centrée sur l'aide alimentaire d'urgence assortie juridiquement d'un accompagnement des personnes démunies. Ce n'est que récemment que les collectivités sont appelées à s'impliquer davantage dans la lutte contre la précarité alimentaire. En effet, depuis la loi Egalim⁵, l'approche caritative et historique de la distribution de l'aide alimentaire en France va ainsi cohabiter avec de nouvelles formes d'accès « *à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale* »⁶. L'aide alimentaire n'est plus en théorie la seule arme contre la précarité alimentaire.

Aussi, de plus en plus de collectivités locales aspirent à devenir actrices à part entière. L'enjeu global est la lutte contre la pauvreté dans les territoires et la précarité alimentaire peut se révéler potentiellement un terrain de convergence et de partenariat entre les acteurs institutionnels et les démarches citoyennes. Les CCAS et les CIAS⁷ illustrent notamment l'action des collectivités en participant activement à la lutte contre toute forme de précarité et particulièrement alimentaire. Nombreuses sont également les alternatives initiées par des collectivités ou animées par des associations locales : jardins partagés, ateliers de cuisine, coopératives de distribution, épiceries sociales et solidaires, sécurité sociale de l'alimentation, bons ou chèques alimentaires...

Face au foisonnement récent et spontané de ces démarches, l'approche globale territoriale reste cependant complexe du fait de la cohésion et de la coordination nécessaires des interventions ou au regard d'une stratégie à partager avec l'ensemble des acteurs. Les actions qui participent à l'objectif de justice alimentaire sont plurielles et disparates : meilleure connaissance de l'état des lieux, volonté de sensibilisation des acteurs et décideurs locaux, intégration de la lutte contre la précarité alimentaire dans leur stratégie globale...

A Dieulefit et son territoire, une démarche de démocratie alimentaire opérationnelle pour lutter contre la précarité alimentaire et promouvoir un droit universel à l'alimentation.

Forte de 3 300 habitants, la commune de Dieulefit s'est engagée résolument dans une démarche de démocratie alimentaire et d'animation d'une démarche expérimentale autour de la sécurité sociale de l'alimentation (SSA). Pour Camille Perrin, conseillère municipale déléguée à la résilience alimentaire, « *le système actuel de lutte contre la précarité alimentaire porte en lui ses propres dysfonctionnements et limites : contrôle des bénéficiaires, assistantat, non choix de l'alimentation avec distribution des invendus, sentiment de honte/manque de dignité, exclusion...* »

En parallèle de l'aide alimentaire, le concept de démocratie alimentaire à Dieulefit consiste à se réappropriier l'acte d'alimentation dans une logique inclusive. Il s'agit de « *créer un droit*

³ Dans le cadre du PEAD (programme européen d'aide aux plus démunis) mis en place en 1987, la Commission européenne rachetait et distribuait les surplus de production agricole aux associations caritatives. Avec la baisse de ces surplus, le FEAD (fonds européen d'aide aux plus démunis) prend la suite en 2014 à hauteur de 85% des aides. Le programme « aide alimentaire » se poursuivra par le FSE+ 2023-2027.

⁴ Croix rouge française, Fédération française des banques alimentaires, Restaurants du cœur, Secours populaire français.

⁵ Loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

⁶ Article L 260-1 al.1 du Code de l'action sociale et des familles (Loi Egalim).

⁷ Centre communal (ou intercommunal) d'action sociale.

universel à l'alimentation, un mécanisme qui n'est pas spécifique aux précaires mais pour tous, sans se sentir assistés » soutient Camille Perrin. Concrètement, l'ambition est d'inverser l'offre alimentaire par la demande : ce sont les « mangeurs » qui décident ensemble, orientent la production et par là-même créent un débouché économique local. Pensée dans un projet politique municipal, la démarche est aujourd'hui animée par un groupe de travail regroupant des bénévoles : trois maraîchers, des ouvriers agricoles, des artisans boulangers, une commerçante alimentaire, un chercheur géographe (Les Greniers d'Abondance), des citoyens... Autoproclamé « conseil local de l'alimentation », le collectif a déjà à son actif une réflexion sur le système de conventionnement de la SSA, la création d'un marché de plein vent...

Mise en œuvre sur Dieulefit comme dans une vingtaine d'initiatives en France, la SSA concrétise un droit universel à l'alimentation. Elle n'est pas spécifique aux personnes en situation de précarité et se veut intégratrice pour « faire société ». L'expérimentation portée par Dieulefit repose sur un système de conventionnement avec des producteurs locaux volontaires et engagés, qui fixent leur prix, dit « prix juste » afin de vivre de leur métier. Il n'y a plus de bénéficiaires mais des clients qui paient selon leur propre conviction et sans contrôle de revenus : soit un prix juste, soit un prix accessible (65 % du prix juste) ou un prix solidaire (125 % du prix juste). L'initiative de Dieulefit démarre avec un marché hebdomadaire de plein vent. Elle s'étend par la suite à un marché estival pour capter et sensibiliser la clientèle touristique puis à un point de vente sur la commune voisine. Les trois lieux sont mobilisés pour expérimenter cette politique de prix différenciés où « *chacun contribue selon ses moyens* ». Une caisse locale de l'alimentation encadre cette démarche de mutualisation en gérant les excédents ou les déficits, avec l'appui d'une charte de conventionnement pour les producteurs, les points de vente et les commerçants. A l'échelle du territoire qui porte un PAT de niveau 1, via la communauté de communes Dieulefit-Bordeaux (21 communes et moins de 10 000 habitants), la démarche de la SSA touche des acteurs qui dépassent les frontières communales de la petite ville. Avec son projet de territoire « Défi Climat », l'intercommunalité est fortement engagée dans les transitions écologique et énergétique. A terme, l'idée, partie de la commune, est d'inscrire - en tache d'huile - la SSA comme partie prenante du volet social du PAT avec un objectif d'autonomisation de la caisse locale de l'alimentation et de pérennisation de la démarche.

Un enjeu de cohésion sociale au cœur du projet de territoire : rendre visible la précarité alimentaire et agir à l'échelle du territoire de Saint-Flour Communauté.

Portant un PAT de niveau 1, Saint-Flour Communauté anime un territoire de 53 communes et près de 25 000 habitants. La sous-préfecture du Cantal - 7 000 habitants environ - est le principal poumon démographique et économique de la planèze. Malgré la fusion de quelques communes, l'émiettement communal est une réalité avec 77 % des communes de moins de 500 habitants, un habitat très dispersé et une très faible densité autour de 17 habitants au km². Ce vaste territoire agricole de moyenne montagne connaît de grandes difficultés en termes d'inégalités économiques et sociales : 54 % de la population n'est pas imposable, plus de 13 % des foyers sont sous le seuil de pauvreté, près de 27 % des personnes âgées de plus de 60 ans sont également sous le seuil de pauvreté, 48 % des plus de 80 ans vivent seuls...

D'une manière générale, la communauté de communes aborde la question de la précarité à travers ses services à la population (transport à la demande, portage de repas pour les personnes âgées...). La précarité alimentaire est plutôt appréhendée sous l'angle de l'accessibilité. Dès l'origine de la démarche, le terme de précarité est écarté sémantiquement parlant. Le pauvre n'existe pas ou du moins la solidarité rurale est là pour atténuer les

souffrances. Mais en 2019, le diagnostic du PAT a mis en lumière une situation invisible et a battu en brèche les représentations et les idées préconçues à l'égard des personnes en situation de précarité : l'entraide rurale entre voisins et l'accès au jardin familial se révèlent être un mythe pour évoquer les personnes démunies et constituent même l'arbre qui cache la forêt. Avec 15 % d'exploitants agricoles, une partie de ces derniers - aux très faibles revenus - sont d'ailleurs les premiers à souffrir de cette précarité invisible. C'est ce qu'ont révélé en partie les travaux de la chercheuse Mathilde Ferrand qui a fait de la région de Saint-Flour un de ses terrains d'étude pour sa thèse sur « *les difficultés d'accès à l'alimentation des publics ruraux en situation de pauvreté* ».

Aussi, grâce à l'approche de la recherche, la lutte contre la précarité alimentaire est devenue un sujet de connaissance et de débat selon Clémentine Vanlaer, chargée de mission Stratégie Alimentaire à Saint-Flour Communauté. Avec la présence et les éclairages de la doctorante, des ateliers de concertation sont mis en place en utilisant la méthode des débats autoportés du Conseil national de l'alimentation (CNA). A destination des habitants et des professionnels de la précarité, ces rencontres ont eu le mérite de mettre à jour une situation locale méconnue et de susciter l'intérêt des élus lors des restitutions de la démarche. Il reste cependant à affiner le diagnostic particulièrement du point de vue sociologique au regard des publics précaires encore non identifiés.

En outre, d'autres difficultés résident dans l'intervention partielle et parcellaire des acteurs sur le territoire. Par le biais de son CCAS, la ville intervient sur des situations de pauvreté : par exemple, une quinzaine de jardins familiaux pour revenus modestes, des ateliers de cuisine équilibrée, une épicerie sociale et solidaire. La communauté de communes - au-delà de ses compétences de services à la personne - a également inscrit dans ses orientations stratégiques du PAT « *l'alimentation comme vecteur de lien social pour les plus démunis* ». L'idée fait petit à petit son chemin.

Pour les acteurs socioprofessionnels de l'aide alimentaire, la situation semble également s'améliorer avec une couverture spatiale un peu plus complète : les restaurants du cœur ouvrent une deuxième antenne hivernale dans la partie sud du territoire grâce à la concertation du PAT et à la municipalité de Ruynes-en-Margeride.

A l'aube de la mise en œuvre du PAT, la lutte contre la précarité alimentaire souligne s'il en était besoin à la fois l'enjeu de cohésion sociale pour l'ensemble du territoire et la nécessité de coordonner les interventions des acteurs de l'alimentation.

Pour lutter contre la précarité alimentaire, la métropole de Lyon est soucieuse de l'interdépendance de toutes ses politiques publiques avec son projet alimentaire territorial et sa stratégie partenariale de voisinage.

Pour Jérémy Camus, vice-président de la métropole de Lyon, en charge de l'agriculture, l'alimentation et la résilience du territoire, les diagnostics du PATLY (PAT du Grand Lyon - de niveau 1) ont révélé avec force les questions de précarité alimentaire⁸ : 1/3 des interrogés n'ont pas les moyens pour s'alimenter correctement, 15 % des ménages estiment qu'ils n'ont pas les moyens financiers pour manger à leur faim, 5 % des habitants déclarent manquer souvent de nourriture et 1 habitant sur 10 déclare avoir déjà eu recours à une structure d'aide alimentaire pour les plus démunis.

Comme toute grande collectivité, la métropole est le fruit de son histoire et des politiques successives d'aménagement du territoire. Selon Jérémy Camus, « *elle s'est parfois construite*

⁸ Les diagnostics ont été lancés en 2018/2019, avant l'arrivée de l'actuelle gouvernance métropolitaine.

aux dépendants de ses propres habitants » qui subissent aujourd'hui les contre-coups d'une urbanisation concentrée et fulgurante autour notamment du coût inaccessible du logement ou de la cherté énergétique des déplacements. La responsabilité des collectivités est de taille au regard des retards pris en matière de transitions écologique et énergétique. Pour de nombreux ménages, la question de l'alimentation devient une variable d'ajustement qui ne peut pas être dissociée du mode de vie des habitants et des dépenses incompressibles : « *il faut se chauffer, se déplacer, payer son loyer et manger...* »

Aussi, toute démarche de l'alimentation ne peut être isolée du reste des autres politiques publiques. Il faut agir aussi bien sur la rénovation thermique ou l'amélioration des mobilités que sur la commande publique des restaurants scolaires. Le vice-président rappelle qu'il n'y a toujours pas d'obligation réglementaire à ce que les collectivités locales mettent en place un service de cantine scolaire mais lorsque ce dernier existe, il faut proposer un repas sain une fois par jour aux enfants, un repas « bon et accessible pour tous ». C'est une façon de lutter contre la précarité alimentaire car il ne peut y avoir de justice alimentaire sans justice sociale. L'intervention de la métropole passe aussi par des expérimentations pragmatiques. L'exemple de la démarche menée auprès du public étudiant est une autre illustration du volontariat des collectivités pour renforcer l'accessibilité alimentaire. Ainsi la gonette⁹, monnaie locale, soutenue par un partenariat État-Métropole-Ville de Lyon, est mise à contribution pour cibler des étudiants boursiers vers des centres de distribution grâce à un large partenariat avec les acteurs associatifs de l'alimentation.

Enfin, la politique alimentaire doit chercher à associer les autres politiques publiques comme celles de la santé, de la culture, du social ou de l'agriculture. Selon Jérémie Camus, « *la chance de la métropole est d'être à la fois une grande communauté urbaine et un département* ». Avec ses 82 collèges publics, la collectivité - à la fois métropolitaine et départementale - peut peser et miser sur l'émergence et l'essor d'une politique agricole de proximité au service du territoire et d'un développement économique vertueux.

En établissant dès le lancement du PAT un rayon de 50 km correspondant à l'aire d'attractivité de la ville de Lyon, la métropole souhaite favoriser au-delà de son périmètre territorial un dialogue de voisinage et de coopération « urbain-rural ». La question de l'approvisionnement est en effet un grand défi pour nourrir près de trois millions d'habitants. Il restera à partager la résilience et la justice alimentaire, constituant les deux piliers du PATLY.

En Drôme, une instance de dialogue pour mutualiser les expériences de solidarité alimentaire et renforcer la cohésion sociale et territoriale.

Lauréat en 2019 de l'appel à projet PNA¹⁰, le conseil départemental de la Drôme est reconnu par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour sa démarche de PAT en 2021. Pionnier dans le bio, premier département agricole en Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'emplois, le Département entend fédérer ses acteurs autour de la « ferme Drôme » qui pèse près de 800 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Entre les deux reconnaissances et afin de co-construire son PAT, le Département a lancé en décembre 2020 les assises de l'alimentation autour de trois enjeux : la relocalisation (production, échanges), l'emploi (agricole, agroalimentaire) et l'accessibilité de tous à une alimentation de qualité et de proximité.

⁹ Lancée en 2015, la gonette, monnaie locale se veut un outil de démocratie monétaire sur le territoire lyonnais. Une gonette équivaut à un euro.

¹⁰ Programme National de l'Alimentation

Aujourd'hui, le PAT de la Drôme, dont la finalisation de la stratégie et du plan d'actions est prévue fin 2022, se veut un espace de dialogue pour renforcer la solidarité et la cohésion à l'échelle des territoires drômois qui portent également des démarches alimentaires. Aussi, le Département a mis en place une instance de coordination pour partager les expériences, mutualiser les approches et identifier les enjeux spécifiques locaux. Deux rencontres thématiques avec des agents et des socioprofessionnels ont été organisées, dont l'une sur la précarité alimentaire où étaient conviés des intervenants tels que les Restaurants du cœur, une coopérative agricole ou encore la chercheuse Mathilde Ferrand dont plusieurs terrains d'étude sont en Drôme. Une rencontre entre élus et techniciens a également eu lieu afin notamment de partager les priorités des différentes stratégies alimentaires : une majorité de PAT ont clairement identifié la justice alimentaire.

En partenariat avec la DDETS¹¹ et la chambre d'agriculture, la démarche du PAT a permis en outre de lancer une grande enquête de qualification des besoins auprès des territoires et des acteurs de la solidarité alimentaire. L'objectif était de construire une base de données qualitatives recensant notamment le type et la disponibilité des produits alimentaires, leur mode de livraison et de distribution. Cet outil pratique vise à faciliter la mise en lien entre producteurs et structures de l'aide alimentaire (en cas d'invendus, de surproduction) pour renforcer la dynamique de solidarité et l'approvisionnement local.

En interne, le Département a mis en place une enquête pour optimiser son intervention. Marion Luce, chargée de mission PAT, a ainsi rencontré les directions susceptibles d'être concernées par la démarche alimentaire. Une occasion d'échanger avec les travailleurs sociaux, les agents, les médecins et les personnels de la PMI¹² avec l'idée est de mieux connaître leurs actions pour les amplifier éventuellement mais aussi de les sensibiliser à la précarité alimentaire. La rencontre avec la direction des territoires d'action médico-sociale est fort instructive : l'accompagnement des familles pour la prévention de l'obésité infantile peut se révéler une piste pour la démarche alimentaire. De même leur action auprès des CCAS ou des écoles peut faire remonter des besoins jusque-là peu appréhendés dans la démarche alimentaire. Enfin, la chargée de projet alimentaire a pu mesurer les disparités entre les territoires : certains centres médicaux sociaux mènent des actions de solidarité alimentaire alors que d'autres sont sur d'autres priorités. A la sortie de ce diagnostic interne, des propositions vont être formulées pour mieux accompagner les directions et les services en les associant étroitement au futur PAT. Sous réserve des arbitrages politiques et budgétaires internes, le PAT pourrait par exemple sensibiliser, former et outiller des agents de la collectivité départementale qui sont en contact avec des publics en situation de fragilité. Le PAT pourrait accompagner les actions de lutte contre la précarité des centres médicaux sociaux et renforcer la cohésion territoriale sur l'ensemble du département. Il appuie déjà le déploiement d'expérimentations telles que le développement de VRAC¹³ en milieu rural, outil associatif jusqu'ici réservé aux quartiers politique de la ville, et la mise en place d'un potager solidaire par la Banque Alimentaire.

A l'approche du vote du PAT par l'assemblée départementale fin 2022, les perspectives de la démarche sont multiples. L'objectif est de disposer d'une stratégie structurante autour d'une innovation sur le volet social : élaborer un règlement afin de soutenir les porteurs de projet et particulièrement les acteurs de la justice alimentaire. A ce titre, une réflexion fait son chemin sur l'implication des entreprises à travers leur volet RSE¹⁴. L'idée est de constituer un club

¹¹ Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.

¹² Protection maternelle et infantile.

¹³ Vers un réseau d'achat en commun.

¹⁴ Responsabilité sociétale des entreprises.

d'entreprises agricoles ou non, suffisamment intéressées par la justice alimentaire pour les mettre en lien avec les porteurs de projet. Pour ces derniers, l'objectif est de définir avec eux un modèle économique pour pérenniser leurs actions sur le terrain au regard des difficultés de recherche permanente de financements ou d'énergie investie à répondre aux appels à projets.

La lutte contre la précarité alimentaire constitue donc une épine dorsale du futur projet alimentaire drômois en lien avec l'action différenciée et complémentaire des territoires. Fort de ses compétences et de sa volonté de renforcer le tissu économique vers plus de relocalisation, la justice alimentaire apparaît comme un pilier d'une stratégie structurante au service de la cohésion sociale et territoriale de la Drôme.

Le Roannais, une terre agricole et industrielle, solidaire par nature et sous le signe du pragmatisme, fortement attachée à une alimentation durable, accessible et de qualité pour tous.

Reconnu PAT de niveau 2¹⁵, le Roannais est un espace interterritorial de cinq intercommunalités¹⁶ regroupant un total de 104 communes et abritant plus de 152 000 habitants. L'agglomération roannaise pèse plus des deux tiers de la population du Roannais et la principale ville sous-préfecture moins d'un quart de la population totale. Une grande majorité des communes ont moins de 500 habitants, conférant au territoire un caractère rural très marqué par l'agriculture et une réalité industrielle en pleine mutation après une longue crise économique.

Dans le Roannais, le PAT est considéré avant tout comme une action de développement local : accompagner les porteurs de projet, mettre en lumière les initiatives locales, faciliter les démarches et mettre en place des opérations territorialisées. Il existe un socle concernant l'aide alimentaire : banque alimentaire, CCAS, associations solidaires, etc. L'entrée « précarité alimentaire » n'est pas un objectif ou une priorité en soi mais une approche transversale. « *C'est l'opération qui va déterminer s'il faut inclure la lutte contre la précarité alimentaire* » soutient Françoise Valette, chargée de projets et développement territorial à Charlieu Belmont Communauté et animatrice du PAT. Pour illustrer cette approche, le cas s'est présenté lors du développement du maraîchage qui représente un vrai enjeu dans le PAT. Dans le cadre d'un projet d'espace test agricole, la question s'est posée en amont sur l'éventualité des surplus et la possibilité de dons alimentaires à des structures solidaires. Autre illustration, le cas d'une assistante sociale qui - n'ayant « *ni le temps, ni les compétences* » - est à la recherche d'exploitants agricoles donateurs de produits pour des personnes démunies. Aussitôt, la chargée de projets lui adresse une liste de producteurs dans un rayon proche de l'activité de l'intéressée.

« *Quelque part il y a toujours une petite musique de lutte contre la précarité alimentaire dans nos actions sans en faire une mesure spéciale du PAT* » souligne Françoise Valette. Elle ajoute qu'il y a assez régulièrement un volet informel « précarité » dans les projets des associations ou des entreprises. Ainsi, pour donner suite à la loi Egalim sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'association « Vivre Bio en Roannais » cherchait des financements pour acquérir un pressoir professionnel itinérant pour fruits (valeur estimée à 130 000 euros). Pour ce projet, soutenu financièrement par le PAT et Leader, il est naturellement accepté en

¹⁵ Reconnu dans le cadre du plan de relance (mesure 13) en février 2021. Le PAT est également soutenu par le programme Leader.

¹⁶ Agglomération du Roannais (40 communes - 102 581 habitants), communautés de communes de Charlieu-Belmont (25 communes - 24 317 habitants), des Vals d'Aix et Isable (12 communes - 6 039 habitants), du Pays d'Urfé (11 communes - 5 319 habitants), du Pays Entre Loire et Rhône « COPLER » (16 communes - 14 239 habitants).

contrepartie que des jus et des bocaux soient réservés à des personnes en précarité alimentaire.

Pour comprendre cette approche pragmatique, il faut s'en remettre au territoire et à sa sociologie explique la chargée de projets : « *sans faire de tapage médiatique, le territoire et ses acteurs sont assez sensibles aux questions de pauvreté et de précarité pour y répondre par l'entraide et la solidarité* ». On notera que par son agriculture diversifiée, le territoire est attaché aux traditions gastronomiques¹⁷ et du « bien manger ». La démarche alimentaire est intimement liée au projet de territoire et portée également par une multitude d'acteurs de la solidarité sur le terrain. Une stagiaire de M2 en aménagement a d'ailleurs réalisé un stage assorti d'une enquête approfondie et d'un précieux diagnostic sur la démocratie alimentaire roannaise¹⁸. Ces recherches ont permis d'alimenter les groupes de travail et les ateliers du PAT en éclairant élus et acteurs sur les initiatives locales de solidarité alimentaire. Les expériences et les projets inspirants ne manquent pas : « tiers lieu nourriciers de la Martinière » (association éponyme), « légumes biosolidaires » (BioCultura), « viens faire mon potager » (collectif des tiers lieux du Roannais, projet animé par Familles Rurales), mise en lien entre propriétaires de jardins en friche et personnes en difficulté cherchant des terrains, groupe de travail « qu'est-ce qu'on fait pour les plus démunis ? », existence de plus d'une trentaine de jardins partagés...

En définitive, le PAT est l'occasion de mettre de la cohérence à l'échelle interterritoriale et de coordonner l'ensemble des initiatives. A ce titre, au-delà des ateliers participatifs et des comités de pilotage, la mise en place de Forums permet de favoriser l'interconnaissance, soutenir les mises en réseau, la mutualisation des projets et de partager les expériences innovantes entre les acteurs. Le dernier en date a ciblé la mise en œuvre de la loi Egalim en réunissant restaurateurs, porteurs de projets et collectivités locales. Pour les prochains, la réflexion se poursuit autour des questions de droit à l'alimentation ou d'insécurité alimentaire.

En guise de synthèse conclusive

La lutte contre la précarité alimentaire oblige à lutter contre toutes les précarités

Pour Jérémy Camus, la lutte contre la précarité alimentaire est « *un sujet qui est sur le devant de la scène et pour un certain nombre d'années. Jamais, il n'y a eu autant d'acteurs impliqués et motivés pour exprimer et expérimenter leur solidarité aux plus démunis* ». Il ajoute que c'est également une question d'urgence qui n'a pas été anticipée et qu'il faut impérativement la replacer au cœur des politiques publiques telles que celles sur la santé, l'agriculture ou l'urbanisme. Camille Perrin souligne l'enjeu de « faire société » et que cette lutte ne doit pas se focaliser sur « les pauvres ». C'est selon elle, un enjeu civilisationnel et démocratique, en termes de lien social que de permettre à tous d'accéder à une alimentation saine et partagée dans la convivialité. Pour Clémentine Vanlaer, la lutte contre la précarité alimentaire appelle à la coordination des initiatives et à la cohérence territoriale pour plus de cohésion sociale. Enfin, Marion Luce et Françoise Valette insistent respectivement sur l'importance et la persévérance du dialogue puis sur l'enthousiasme nécessaire pour faire reculer toute forme d'inégalité.

¹⁷ Voir le salon de la gastronomie à Riorges. A noter que des générations de grands chefs ont été formées par la famille Troisgros, véritable institution locale et internationale de trois générations et trois étoiles au Michelin depuis 1968 (installée à l'origine sur Roanne en 1930 et actuellement sur la commune d'Ouches, proche de la sous-préfecture, la famille dispose au total d'une dizaine d'établissements - Loire, Paris, étranger).

¹⁸ Cécile Terrien, M2 GTDL – Université du Mans, Mémoire sur « la démocratie alimentaire à l'épreuve de l'insécurité alimentaire ».